



DIRECTION GÉNÉRALE DES PRODUITS DE SANTÉ ET DES ALIMENTS

OTTAWA

SUPPLÉMENT À LA MÉTHODE MFLP-21

Comité des méthodes microbiologiques
Division de l'évaluation microbiologique
Bureau des dangers microbiens, Direction des aliments
Direction générale des produits de santé et des aliments
Santé Canada
Indice postal : 2204A1
Ottawa (Ontario) K1A 0L2

Courriel: Don_Warburton@hc-sc.gc.ca

1. APPLICATION

Les renseignements qui suivent sont présentés à titre de supplément à la méthode MFLP-21, datée de juillet 2004, et doivent être utilisés avec cette méthode. Ce supplément vise à fournir des renseignements supplémentaires (tel que des sources de matériel, des étapes critiques, des étapes de confirmation, des conseils utiles, etc).

NOTE: La procédure de laboratoire MFLP-21, datée de juillet 2004, indique que cette méthode est applicable au dénombrement des *Staphylococcus aureus* dans les aliments et dans les échantillons environnementaux. Des résultats non publiés provenant d'analyses de routine effectuées sur un nombre limité de fromages au lait cru et pasteurisés, de produits de boeuf haché cru et de certains produits du poisson (plus particulièrement les langoustes cuites surgelées, les anchois secs et le hareng séché surgelé) indiquent que le personnel devrait faire preuve de prudence durant l'analyse de ces produits. Il est conseillé au laboratoire de ne pas analyser ces produits à l'aide de la méthode MFLP-21 ou d'effectuer un nombre suffisant d'études de validation internes pour confirmer la compatibilité et la comparabilité des résultats avec la méthode DGPS normalisée (MFHPB-21).

Le CMM examinera ce supplément et y apportera des modifications à la suite de la réception de renseignements supplémentaires provenant des données internes de SC, des laboratoires de l'ACIA ou d'autres sources nationales ou internationales.